



Faits saillants
Séance ordinaire du comité exécutif
10 mai 2017

Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :

Modification du plan triennal

École primaire Franklin Hill

EC-170510-TS-0048

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-161214-TS-0028 approuvant la partie relative au plan triennal de la politique n° 2017-CA-02 : *Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

ATTENDU QUE le projet sera maintenant entrepris au cours de l'année scolaire 2017-2018 en raison d'un retard dans les travaux d'agrandissement prévu à l'école primaire Franklin Hill;

ATTENDU QUE ce retard nous oblige à modifier le plan triennal de l'école primaire Franklin Hill relativement à la capacité d'accueil évaluée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et à modifier l'information concernant l'utilisation des locaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio di Marco que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la modification du plan triennal de l'école primaire Franklin Hill relativement à la capacité d'accueil de l'école évaluée par le MEES et l'utilisation des locaux;

ET QUE la politique n° 2017-CA-02 : *Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles* soit modifiée pour inclure ces changements.

Adopté à l'unanimité

CDC Vimont

EC-170510-TS-0049

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-161214-TS-0028 approuvant la partie relative au plan triennal de la politique n° 2017-CA-02 : *Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

ATTENDU QUE le CDC Vimont est situé dans un local loué et que le bail prend fin le 30 juin 2017;

ATTENDU QU'il est maintenant nécessaire de modifier le plan triennal du CDC Vimont relativement à l'utilisation des locaux étant donné qu'un nouveau bail a été négocié pour ledit local et que ce bail entre en vigueur le 1^{er} juillet 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la modification du plan triennal du CDC Vimont relativement à l'utilisation des locaux;

ET QUE la politique n° 2017-CA-02 : *Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles* soit modifiée pour inclure ces changements

Adopté à l'unanimité

CDC Saint-Eustache

EC-170510-TS-0050

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-161214-TS-0028 approuvant la partie relative au plan triennal de la politique n° 2017-CA-02 : *Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

ATTENDU QUE le CDC Saint-Eustache est situé dans un local loué et que le bail prend fin le 30 juin 2017;

ATTENDU QU'il est maintenant nécessaire de modifier le plan triennal du CDC Saint-Eustache relativement à l'utilisation des locaux étant donné qu'un nouveau bail a été négocié pour ledit local pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la modification du plan triennal du CDC Saint-Eustache relativement à l'utilisation des locaux;

ET QUE la politique n° 2017-CA-02 : *Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles* soit modifiée pour inclure ces changements

Adopté à l'unanimité

Abolition de poste – poste professionnel

EC-170510-HR-0051

ATTENDU QUE le syndicat local représentant les professionnelles et les professionnels a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences des écoles et ses centres de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas, que sur recommandation de la Direction, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'abolition du poste suivant, en vigueur le 1^{er} juillet 2017 :

Titre d'emploi	Lieu de travail	% de travail	Commentaires
Agent de développement	École secondaire Laurential Regional	50	

Adopté à l'unanimité

Création de postes – poste professionnel

EC-170510-HR-0052

ATTENDU QUE le syndicat local représentant les professionnelles et les professionnels a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences des écoles et ses centres de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon, que sur recommandation de la Direction, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la création des postes suivants, en vigueur le 1^{er} juillet 2017 :

Titre d'emploi	Lieu de travail	% de travail	Commentaires
Conseiller en formation scolaire	CDC-Vimont	100	Prolongation d'un projet spécial
Agent de développement	Direction générale	100	Qualification – Prolongation d'un projet spécial
Conseiller d'orientation	Services complémentaires	30	Prolongation d'un projet spécial

Adopté à l'unanimité

Rectificatifs de commande – asphaltage et remplacement de la toiture du gymnase – école primaire Hillcrest

EC-170510-MR-0053

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-160928-MR-0006 octroyant le contrat de remplacement de la toiture du gymnase de l'école primaire Hillcrest à Les Couvertures Saint-Léonard inc., au coût total de 139 100,00 \$, avant les taxes (159 930,23 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 7 126,83 \$, avant les taxes (8 194,07\$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés pendant les travaux pour régler certains problèmes reliés au nivellement de la surface du toit, à l'ajout d'un garde-neige et d'une protection additionnelle contre l'eau, et pour tenir compte de l'octroi d'un crédit;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 7 126,83 \$, avant les taxes (8 194,07 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit augmenté à 146 226,83 \$, avant les taxes (168 124,30 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

Remboursement des cartes d'autobus de la STL pour l'année scolaire 2017-2018

EC-170510-TS-0054

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150422-TS-0036, stipulant que le remboursement accordé aux parents d'élèves des écoles secondaires de Laval détenant une carte d'autobus de la Société de transport de Laval (STL) doit être augmenté à 60 %, et la résolution n° EC-160629-TS-0064, autorisant le maintien du pourcentage de remboursement de la carte d'autobus de la STL à 60 % pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE le comité consultatif de transport et le comité administratif ont recommandé à la commission scolaire de revoir le pourcentage des frais de transport remboursé, d'étudier de nouvelles options pour les cartes d'autobus avec la STL, d'adopter chaque année le pourcentage du coût des cartes d'autobus qui sera remboursé et de fournir les documents qui justifient cette décision;

ATTENDU QUE les pratiques actuelles de la commission scolaire concernant les frais et la procédure de transport pour les élèves secondaires de Laval ont été revues par le comité consultatif de transport et le comité administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que, sur recommandation du comité consultatif de transport et du comité administratif, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve que le pourcentage des frais de transport remboursé aux élèves des écoles secondaires de Laval détenant une carte d'autobus de la STL soit augmenté à 70 % pour l'année scolaire 2017-2018.

Adopté à l'unanimité